



Règlement du Mémorial

Nous nous réjouissons de votre visite au Mémorial du camp de concentration de Neuengamme, une institution de la *Fondation des mémoriaux et lieux didactiques à Hambourg en mémoire des victimes des crimes nazis*.

Des dizaines de milliers de personnes ont souffert ou sont mortes suite aux innombrables crimes commis au camp de concentration de Neuengamme et dans ses camps extérieurs. Veuillez nous soutenir dans notre mission de protection du site en respectant les règles de conduite suivantes :

- Respectez la dignité du lieu en adoptant un comportement respectueux.
- Respectez les autres visiteurs* et les visites guidées.
- Les parents ou tuteurs, les enseignants et les accompagnateurs de groupes sont responsables du comportement des personnes qu'ils accompagnent.
- La visite du Mémorial par des enfants de moins de 12 ans n'est pas recommandée.
- La Fondation se réserve le droit de faire usage de son droit légal de jouissance. Les personnes commettant ou ayant commis dans le passé des actes antisémites, racistes, discriminatoires, révisionnistes ou autres, contraires aux objectifs de la Fondation peuvent se voir refuser l'accès au site et en être expulsés.
- Dans la mesure où les autres visiteurs ne sont pas dérangés et où les droits de la personnalité de tiers ne sont pas violés, les prises de photos à des fins privées sur le site sont autorisées. Toutes prises de photographies, tout enregistrement audio et de films destinés à un usage public doivent au préalable faire l'objet d'une demande écrite et être autorisés.
- Les actes suivants nécessitent une autorisation spéciale :
 - Prise de photos, de films et d'enregistrements audio lors de visites guidées
 - Entretiens avec des visiteurs* et des collaborateurs*
 - Diffusion d'imprimés
 - Organisation de manifestations publiques, d'offres commerciales ainsi que de représentations artistiques
 - Circulation de véhicules et de vélos sur le site
- Il est interdit d'amener des animaux (à l'exception des chiens d'assistance) dans l'enceinte du Mémorial.
- N'apportez pas de nourriture ou de boissons dans les salles d'exposition.
- Il est interdit de fumer dans les bâtiments.
- En ce qui concerne le droit de réunion, nous attirons votre attention sur les restrictions particulières imposées par la loi en vue de la protection du Mémorial du camp de concentration de Neuengamme (HmbGVBl du 21.9.2005, p. 398).
- Tous les chemins du site ne sont pas aménagés et sécurisés. Il n'existe qu'un service d'entretien limité en hiver. Veuillez être prudents. La responsabilité de la Fondation est exclue en cas de dommages causés par une négligence légère, en cas de force majeure ou d'événements imprévus.
- Les visiteurs* sont responsables de tous les dommages causés par leur comportement. Les tuteurs légaux ou les personnes chargées de la surveillance sont responsables des dommages causés par des enfants non surveillés.
- Nos collaborateurs* sont chargés de faire respecter ces règles de base pour la visite du Mémorial. Ils sont habilités à donner des consignes de comportement. Toute personne ne respectant pas ces consignes peut être expulsée du site.

Avec votre visite, vous acceptez le règlement du Mémorial.

Nous vous remercions de votre compréhension.